



.....
DIRECTION DE CABINET

.....
**AGENCE CENTRAFRICAINE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET L'EMPLOI**

DIRECTION GENERALE

DIRECTION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION
ET DE L'EMPLOI

SERVICE DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION
ET DES PROJETS

N° 11025 ACFPE/DG/DEPE/SEPP

TERMES DE RÉFÉRENCE

**POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT EN ILLUSTRATION DU MANUEL
DE FORMATION EN ENTREPRENEURIAT AGRICOLE**

I. CONTEXTE

Le Gouvernement Centrafricain et les partenaires techniques et financiers ont affiché comme une priorité pour le développement du pays, la formation professionnelle et l'entrepreneuriat en milieu rural. Pour y parvenir, la République Centrafricaine (RCA) a bénéficié, grâce au fonds Békou de l'Union Européenne, d'un Programme d'appui au développement rural (DEVUR II) avec pour orientation, entre autres, la promotion de l'entrepreneuriat au milieu rural. Mis en œuvre par l'Agence Belge de Développement (ENABEL), DEVUR II a pour ambition de relancer la dynamique socio-économique des zones d'intervention communément appelées agropoles (Bangui, Bossangoa, Bouar, Berberati, Bozoum et Sibut). Cette ambition se réalisera par le biais :

- D'une augmentation des activités de production et de transformation agricoles locales, à travers la mise en place d'agropoles multifonctionnelles dans des centres ruraux et péri-urbains ;
- D'une offre de solutions adaptées, flexibles et évolutives en matière de formation, d'accès à des services énergétiques, de technologie et d'accès au crédit.

A l'issue d'une étude diagnostique de l'écosystème entrepreneurial en RCA, l'Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi (ACFPE) a été identifiée et retenue comme Service d'appui aux entreprises et donc, partenaire de mise en œuvre de services non financiers qui seront délivrés aux porteurs d'initiatives entrepreneuriales.

En vue d'atteindre les bénéficiaires qui n'ont pour la plupart pas franchi le niveau du primaire, l'ACFPE envisage recruter un Consultant qualifié pour la conception d'un manuel illustré, destiné à la formation en entrepreneuriat agricole. Ce manuel aura pour objectif de former les agriculteurs et les entrepreneurs agricoles à de différentes pratiques et des compétences liées à la gestion d'entreprises agricoles.

II. DESCRIPTION DE LA MISSION

Le consultant sera chargé de :

- Concevoir des illustrations pédagogiques du manuel de formation, en lien avec l'entrepreneuriat agricole.
- Produire des visuels adaptés à différents contextes agricoles (techniques de culture, gestion financière, marketing agricole, etc.).

- Collaborer avec l'équipe de rédaction pour s'assurer que les illustrations sont alignées avec le contenu du manuel.
- Fournir les illustrations en formats numériques adaptés (JPEG, PNG, PDF, etc.).

III. PROFIL RECHERCHE

Le consultant doit répondre aux critères suivants :

- Expérience avérée dans la conception graphique et la production d'illustrations, de préférence dans le domaine agricole ou de l'entrepreneuriat.
- Bonne maîtrise des logiciels de graphisme et illustration (Adobe Illustrator, Photoshop, etc.).
- Capacité à illustrer des concepts techniques et éducatifs.
- Connaissance des pratiques agricoles et/ou de l'entrepreneuriat agricole est un atout majeur.

IV. DUREE DE LA MISSION

La mission s'étend sur une période de 12 jours ouvrables, avec des livrables prévus à chaque étape du processus de développement des manuels.

V. MODALITES DE SOUMISSION

Les consultants intéressés sont invités à soumettre leur dossier comprenant :

- Un CV détaillé ;
- Un portfolio d'illustrations et de projets similaires réalisés ;
- Une proposition financière pour la mission ;
- Un calendrier indicatif pour la réalisation des illustrations.

VI. DATE LIMITE DE SOUMISSION

La date limite de soumission des candidatures est fixée au 15 novembre 2024.

Les dossiers de candidature doivent être déposés au Secrétariat de la Direction Générale de l'ACFPE, en mentionnant "Consultant en illustration – Manuels agricoles" dans l'objet.

VII. CRITERES D'EVALUATION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront évaluées selon :

- La qualité et la pertinence de l'expérience professionnelle (40%).
- La qualité de la proposition technique (30%).
- La proposition financière (20%).
- Les références fournies (10%).

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour la suite du processus de recrutement.

Fait à Bangui, le 10 08 NOV 2024

LA DIRECTRICE GENERALE a.i



Michèle-Renée BIMBO